



# 13

## RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2013

JUIN **2014**

# 013

SOMMAIRE

3	Avant-propos
6	Présentation générale de l'équilibre du compte administratif 2013
6	L'équilibre général du CA 2013
7	L'évolution des grands postes de dépenses et recettes
16	Présentation par politique publique
17	Logement
20	Aménagement, services urbains et environnement
25	Développement économique
28	Culture
32	Aide sociale et solidarité
37	Famille
38	Sport et jeunesse
41	Enseignement et formation
46	Sécurité
48	Services généraux
54	Compte administratif et inscriptions à caractère technique
54	Détail des opérations équilibrées
55	Les opérations liées à la dette
56	Les opérations d'ordre
60	Les autorisations de programme
65	Lexique

# AVANT-PROPOS

Malgré un environnement économique complexe et instable, le compte administratif 2013 de la collectivité parisienne témoigne une nouvelle fois de sa bonne santé financière, soulignée par la stabilité de ses ratios de solvabilité. A taux d'imposition inchangés, l'endettement reste mesuré, sans que le rythme des dépenses d'investissement ne soit interrompu, dans l'objectif de toujours améliorer le cadre de vie des Parisiens. Ainsi, l'exercice 2013 a été marqué par un effort d'investissement conséquent, celui-ci atteignant un point haut à 1,7 Md€, en lien avec la réalisation des grands projets de la mandature précédente, comme le tramway, le projet de réaménagement des Halles, la place de la République, la livraison de 7 151 nouveaux logements sociaux et de 1 144 nouvelles places en crèches.

Afin que chacun puisse prendre connaissance, dans le détail, du budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée, ce rapport a été repensé de façon à décrire la dépense et la recette par secteur d'intervention, et non plus par poste comptable. Est présenté ici, concrètement, l'engagement financier pris par la collectivité dans son ensemble en faveur de chacune des actions menées, du logement à la sécurité, en passant par l'aide sociale, la famille ou l'action culturelle.

Ce nouveau rapport est la traduction directe d'une de mes préoccupations fortes, celle de travailler au service d'une plus grande transpa-

rence, et d'une information plus accessible sur nos dépenses. Parce qu'il n'y a pas de meilleure occasion de dresser un bilan sur l'action publique que lors du vote d'un budget, je veillerai à ce que l'examen de chaque acte budgétaire par le Conseil de Paris soit l'occasion de communiquer de façon pédagogique et de débattre sur nos réalisations, ainsi que sur les défis à venir. Ceux-ci sont nombreux, et chacun devra être attentif et veiller à l'allocation efficace de nos ressources, dans le but de préserver à terme des fondamentaux financiers sains et solides.

Bonne lecture,

« Un nouveau rapport budgétaire, outil de pédagogie et de transparence »

**Julien Bargeton**

*Adjoint à la Maire de Paris  
Chargé des finances, des sociétés d'économie mixte,  
des marchés publics, des concessions et de la politique des achats*



## /// ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DE LA VILLE ET DU DÉPARTEMENT

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	évolution 2013-2012
Contributions directes	1 720	2 122	2 292	3 103	3 207	3 456	7,8%
TEOM	366	377	414	426	434	446	2,7%
Taxe de balayage	70	70	71	70	104	104	0,1%
Droits de stationnement	47	44	47	63	59	63	7,0%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	70	70	78	72	69	74	7,6%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADÉ)	856	647	928	1 078	1 177	918	-22,0%
Autres impôts et taxes	56	65	67	68	71	69	-4,0%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 186</b>	<b>3 396</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>0,2%</b>
<i>Impôts et taxes nettes du reversement au FNGIR</i>	<i>3 186</i>	<i>3 396</i>	<i>3 897</i>	<i>3 997</i>	<i>4 229</i>	<i>4 232</i>	<i>0,1%</i>
Compensation APA (CNSA)	19	19	9	13	12	12	3,1%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	258	264	260	261	266	260	-2,1%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	64	73	80	76	74	72	-2,9%
<b>Compensations des transferts de compétences</b>	<b>341</b>	<b>356</b>	<b>348</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>344</b>	<b>-2,1%</b>
Dotations globales de fonctionnement (DGF)	1 266	1 270	1 263	1 290	1 259	1 227	-2,6%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	72	60	56	60	54	48	-10,0%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-0,8%
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>1 354</b>	<b>1 345</b>	<b>1 335</b>	<b>1 365</b>	<b>1 329</b>	<b>1 291</b>	<b>-2,9%</b>
Subventions et participations <sup>1</sup>	176	181	201	201	214	213	-0,6%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	195	211	185	226	226	213	-5,5%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine <sup>2</sup>	56	59	56	60	66	67	2,4%
Participations des usagers parisiens	136	147	156	157	169	168	-0,7%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>387</b>	<b>417</b>	<b>397</b>	<b>443</b>	<b>461</b>	<b>449</b>	<b>-2,6%</b>
Excédents de ZAC	1		2	132			
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	192	216	195	184	171	189	10,4%
Recouvrements sur bénéficiaires	91	93	84	86	82	86	4,6%
Travaux pour compte de tiers	17	20	27	35	36	45	25,6%
Remboursement ESA	30	29	28	30	32	36	12,3%
Remboursement des frais de personnel <sup>3</sup>	74	76	69	74	66	67	0,5%
<b>Total autres recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>405</b>	<b>434</b>	<b>403</b>	<b>410</b>	<b>387</b>	<b>422</b>	<b>9,0%</b>
<b>Recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>5 850</b>	<b>6 129</b>	<b>6 582</b>	<b>7 782</b>	<b>7 865</b>	<b>7 849</b>	<b>-0,2%</b>
<i>recettes nettes du reversement au FNGIR</i>	<i>5 850</i>	<i>6 129</i>	<i>6 582</i>	<i>6 898</i>	<i>6 973</i>	<i>6 951</i>	<i>-0,3%</i>
Charges de personnel	1 930	1 982	2 026	2 059	2 109	2 111	0,1%
Charges à caractère général	789	798	832	858	833	823	-1,2%
Aide sociale, dont :	662	692	746	812	853	848	-0,6%
- Aide sociale à l'enfance	224	234	257	303	336	324	-3,5%
- Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	44	48	49	54	61	65	7,4%
- Aide à l'hébergement des personnes handicapées	112	112	120	122	129	142	10,5%
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	119	125	136	138	141	133	-5,3%
- Aide à l'hébergement des personnes âgées	140	146	149	153	149	146	-2,2%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	334	348	363	359	366	381	4,1%
- dont part allocation RMI/RSA	271	285	300	297	301	318	5,6%
Contribution au CASVP	295	299	313	315	323	314	-2,6%
<b>Total aide sociale</b>	<b>1 291</b>	<b>1 339</b>	<b>1 421</b>	<b>1 486</b>	<b>1 541</b>	<b>1 543</b>	<b>0,1%</b>
Subventions de fonctionnement Ville	193	218	202	204	207	273	32,0%
Subventions et participations diverses	202	200	208	223	249	254	2,0%
<b>Subventions et participations</b>	<b>395</b>	<b>419</b>	<b>410</b>	<b>428</b>	<b>454</b>	<b>527</b>	<b>16,2%</b>
Préfecture de police	268	271	276	280	287	290	1,0%
Contribution au STIF	326	335	344	353	360	367	1,9%
Contribution au SYCTOM	120	122	127	131	133	119	-10,5%
<b>Contributions</b>	<b>714</b>	<b>728</b>	<b>747</b>	<b>764</b>	<b>780</b>	<b>776</b>	<b>-0,5%</b>

<sup>1</sup> Subventions et participations : Etat, Département, Région, F8E, Sécurité sociale, recouvrements Indus...

<sup>2</sup> Dont droits de voirie terrasses.

<sup>3</sup> Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.



## DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2008 AU CA 2013

en millions d'euros

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	évolution 2013-2012
FSRIF	100	101	86	104	121	131	8,3%
Fonds de péréquation DMTO				67	80	88	10,4%
Fonds de péréquation communal (FPIC)					22	67	206,5%
Fonds de péréquation CVAE						16	
Dépenses de péréquation	100	101	86	170	223	302	35,6%
FNGIR				884	892	898	0,7%
Autres charges de gestion courante	145	180	179	155	170	167	-1,6%
Charges de gestion courante	5 365	5 547	5 701	6 804	7 002	7 146	2,1%
Charges de gestion courante hors FNGIR	5 365	5 547	5 701	5 919	6 110	6 248	2,3%
Epargne de gestion	484	582	881	978	863	703	-18,6%
Produits financiers	23	13	14	24	21	19	-8,5%
Charges financières	74	60	64	91	100	112	11,8%
Solde financier	-51	-47	-50	-66	-79	-93	17,1%
Produits exceptionnels	21	20	12	10	9	29	222,0%
Charges exceptionnelles	64	66	47	56	36	67	85,7%
Solde exceptionnel	-43	-46	-34	-46	-27	-38	40,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 894	6 163	6 609	7 816	7 895	7 897	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement - nettes FNGIR	5 894	6 163	6 609	6 931	7 002	6 999	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 502	5 673	5 812	6 950	7 138	7 325	2,6%
Total dépenses réelles de fonctionnement - hors FNGIR	5 502	5 673	5 812	6 066	6 245	6 426	2,9%
Epargne brute	391	490	797	866	757	573	-24,4%
Subventions et dotations reçues	283	371	245	282	266	352	32,4%
- dont subventions d'investissement reçues	134	93	105	116	49	156	215,4%
- dont amendes de police	24	34	28	35	37	32	-13,5%
- dont FCTVA	117	235	104	125	173	149	-13,7%
Produits de cession des immobilisations	132	118	59	50	107	122	13,9%
Opérations pour compte de tiers	5	9	4	5	18	24	37,7%
Remboursement de prêts	495	260	42	20	32	72	127,0%
Autres immobilisations financières	39	30	95	120	134	66	-50,5%
Autres recettes réelles d'investissement	1	5	13	17	21	34	60,3%
Recettes réelles d'investissement	955	793	457	495	577	671	16,2%
Immobilisations incorporelles	28	25	17	19	18	13	-28,5%
Subventions d'équipement	322	480	441	470	500	507	1,4%
Acquisitions	596	352	330	201	210	206	-1,8%
- dont Compte Foncier	443	239	237	123	150	131	-12,3%
Travaux	577	587	655	808	865	949	9,7%
Opérations pour compte de tiers	10	5	11	16	24	23	-0,8%
Prêts accordés	38	6	15		6		-99,4%
Autres dépenses réelles d'investissement	16	8	8	36	39	41	5,9%
Dépenses réelles d'investissement	1 587	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740	4,7%
Capacité de financement des investissements	1 347	1 283	1 254	1 360	1 334	1 243	-6,8%
Remboursements d'emprunt	138	120	125	184	200	200	0,0%
Besoin de financement <sup>4</sup>	378	300	348	375	528	697	32,0%
Nouveaux emprunts	331	275	340	381	470	630	34,0%
Fonds de roulement au 1 <sup>er</sup> janvier	364	318	293	285	288	230	-20,2%
Variation du fonds de roulement	-47	-25	-8	6	-58	-67	15,4%
Fonds de roulement au 31 décembre	318	293	285	291	230	163	-29,1%
Encours de dette au 1 <sup>er</sup> janvier	2 132	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	11,3%
Encours de dette au 31 décembre	2 326	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	13,5%
Variation de l'encours de dette	193	155	215	197	327	436	33,4%
Capacité de financement	84,9%	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	71,4%	-11,0%

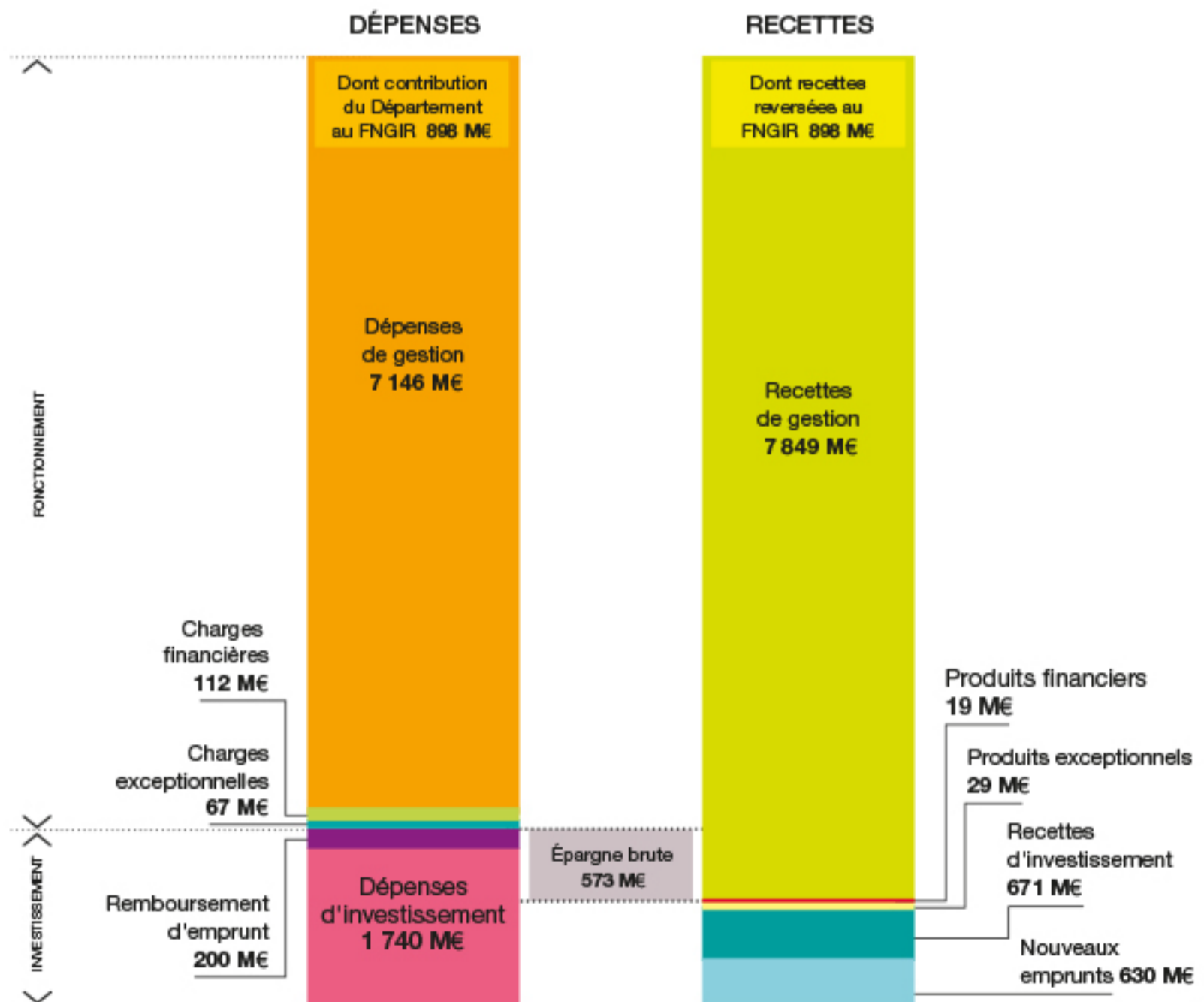
<sup>4</sup> Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

# PARTIE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

## /// L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2013

Le CA 2013 se caractérise par des dépenses d'investissement dynamiques, en progression de 78 M€ par rapport au CA 2012. Un tiers de ces dépenses a pu être financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement à hauteur de 573 M€. A cette épargne brute s'ajoutent des recettes d'investissement en forte hausse (671 M€ contre 577 M€ au CA 2012) qui ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 1 243 M€ (soit 71 %), et de limiter le besoin de nouveaux emprunts à 630 M€, avant amortissement de la dette.

### Compte administratif consolidé 2013





## /// L'ÉVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

En lien avec l'accélération du rythme d'ouverture de nouveaux équipements, les dépenses d'investissement atteignent un point haut en 2013, à 1 740 M€ ; le besoin de financement qui s'ensuit est en grande partie compensé par des recettes d'investissement particulièrement dynamiques, en hausse de 94 M€ par rapport à 2012.

Dans la continuité de l'effort réalisé depuis 2001, les dépenses d'investissement progressent en 2013 de 78 M€ (+4,7 %) par rapport à l'année 2012. Elles s'élèvent à 1 740 M€, dont 1 513 M€ de crédits de paiement sur le budget municipal et 227 M€ sur le budget départemental.

L'augmentation des dépenses de travaux qui passent de 865 M€ au CA 2012 à 949 M€ au CA 2013 (+84 M€) explique le dynamisme de la section d'investissement. Cette accélération de la dépense porte principalement sur l'opération de réaménagement des Halles (+30 M€ par rapport au CA 2012), les équipements culturels (+24 M€), les espaces verts (+22 M€) et les équipements à caractère social (+18 M€).

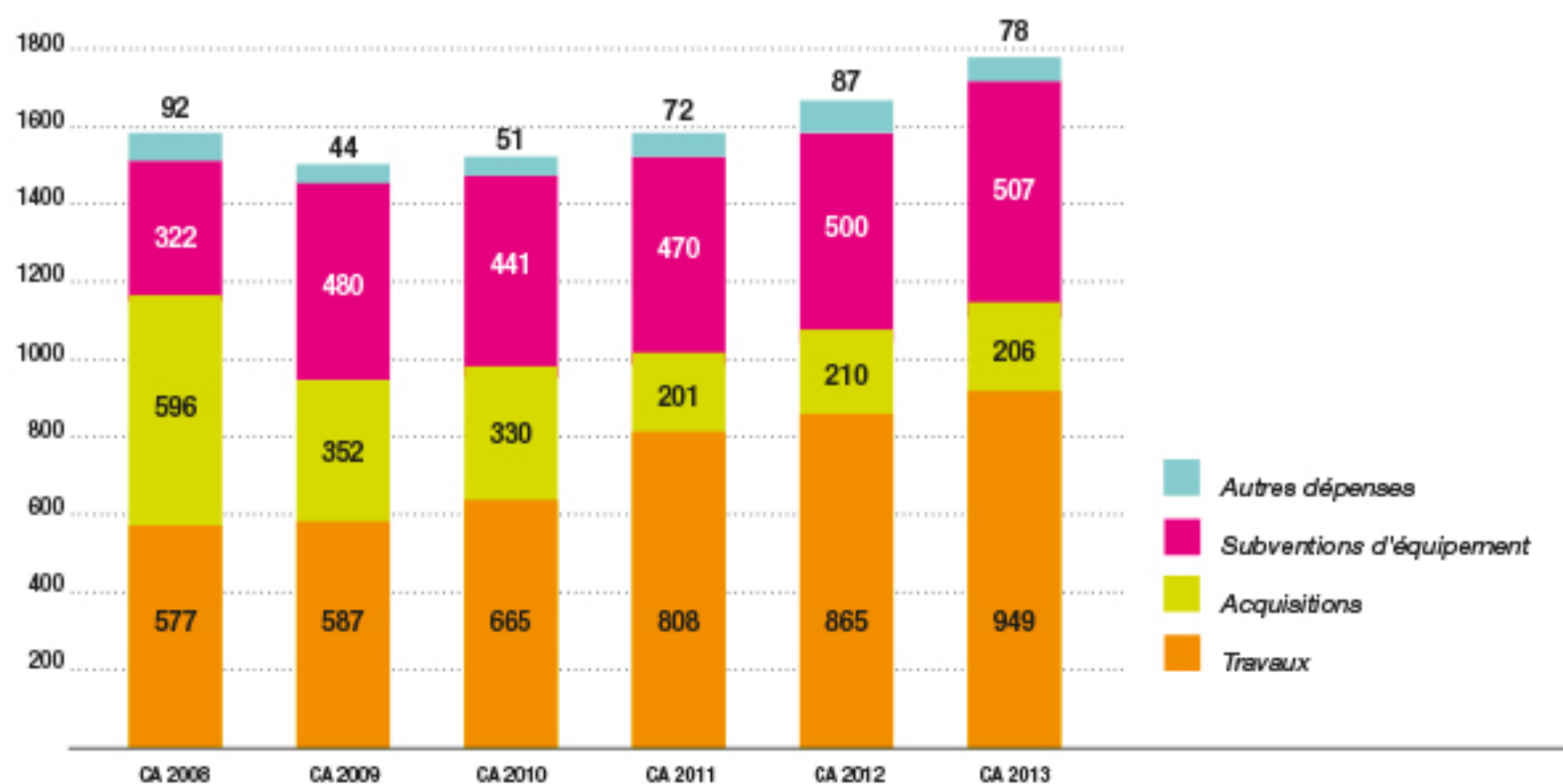
Les subventions d'équipement progressent globalement de 7 M€ pour atteindre un montant de 507 M€ ; les subventions versées pour le logement social sont en hausse de 43 M€ et s'élèvent à 363 M€.

Les dépenses d'acquisitions s'élèvent à 206 M€ en 2013, dont 131 M€ au titre du compte foncier.

Les autres dépenses réelles d'investissement représentent un montant total de 77 M€, et incluent notamment les opérations pour le compte de tiers (23 M€ au CA 2013) et les immobilisations incorporelles (13 M€ au CA 2013).

Le montant neutralisé en dépenses et en recettes pour l'exercice 2013 est de 274 M€ (contre 84 M€ en 2012). Ce montant correspond aux opérations d'urbanisme liées à des montages pour des cessions ou des acquisitions avec échéanciers et échanges fonciers : opérations relatives au projet Clichy-Batignolles, dont la première tranche du parc Martin Luther King, aux équipements de la ZAC Paris Rive Gauche et au Grand Palais.

Évolution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement d'emprunt) de la collectivité parisienne 2008-2013 en M€





Les recettes d'investissement ont augmenté de 94 M€ entre 2012 et 2013, passant de 577 M€ à 671 M€ en 2013.

Le montant du produit de cessions des immobilisations atteint 122 M€ contre 107 M€ en 2012, une fois retraité des neutralisations (cf. supra).

Les subventions d'investissement et dotations perçues sont en hausse de 115 M€ pour atteindre 171 M€, notamment du fait des recouvrements pour le logement social avec 109 M€ contre 29 M€ au CA 2012 perçus au titre de la délégation de compétence de l'Etat au Département.

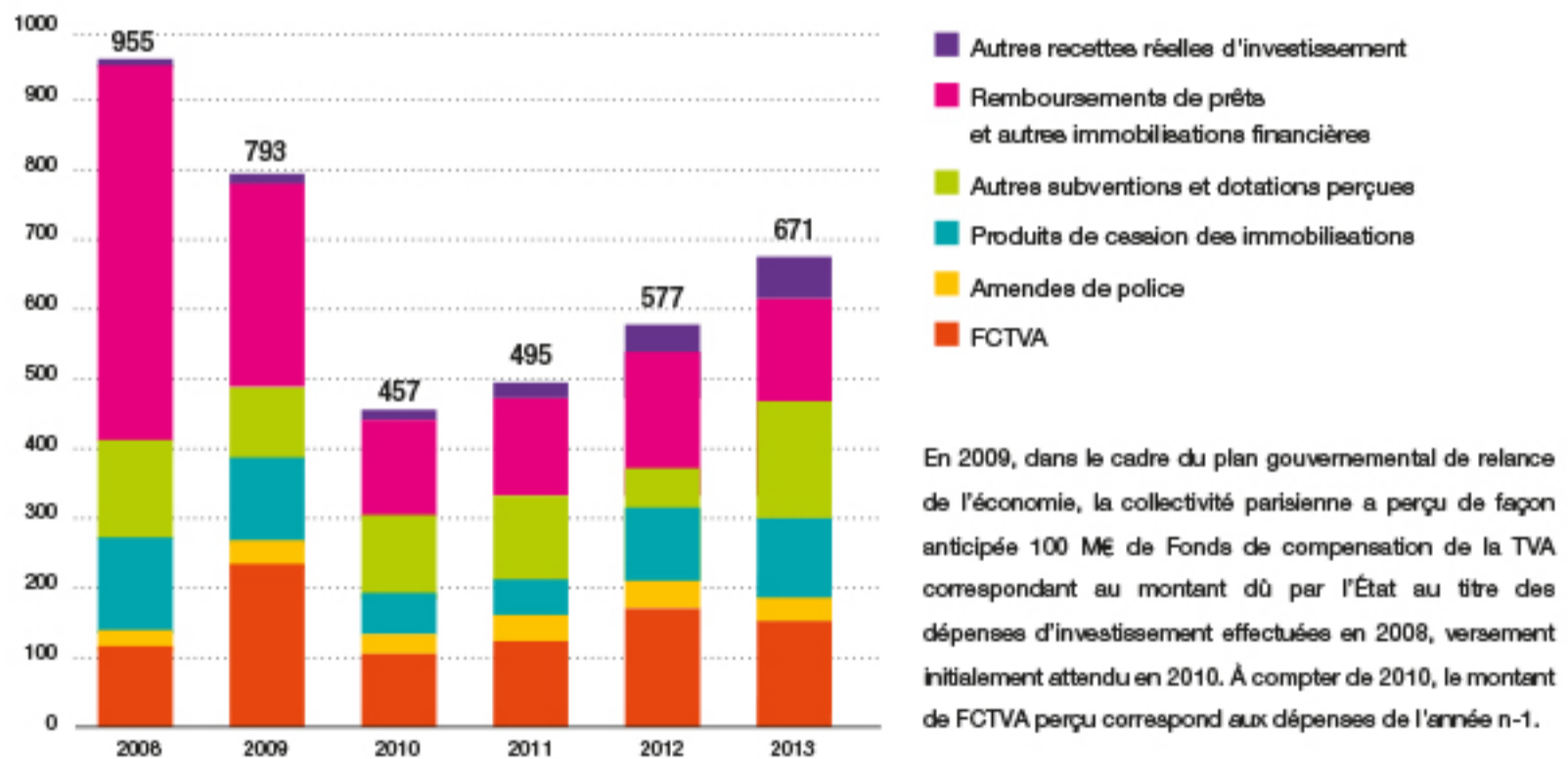
Le produit des immobilisations financières et remboursements de prêts atteint 138 M€ en 2013 contre 165 M€ au CA 2012.

La recette recouvrée sur le FCTVA s'établit à 149 M€ contre 173 M€ en 2012 : malgré le dynamisme des dépenses d'investissement, le pic atteint en 2012 a été lié à des rattrapages sur des dépenses éligibles 2008-2011.

Le produit des amendes de police est de 32 M€ en 2013, en baisse de 5 M€ par rapport à 2012, le montant national du produit des amendes de police mis en répartition par l'Etat ayant diminué.

Les autres recettes réelles d'investissement s'élèvent à 58 M€ dont 24 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.

#### Évolution des recettes réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2008 en M€



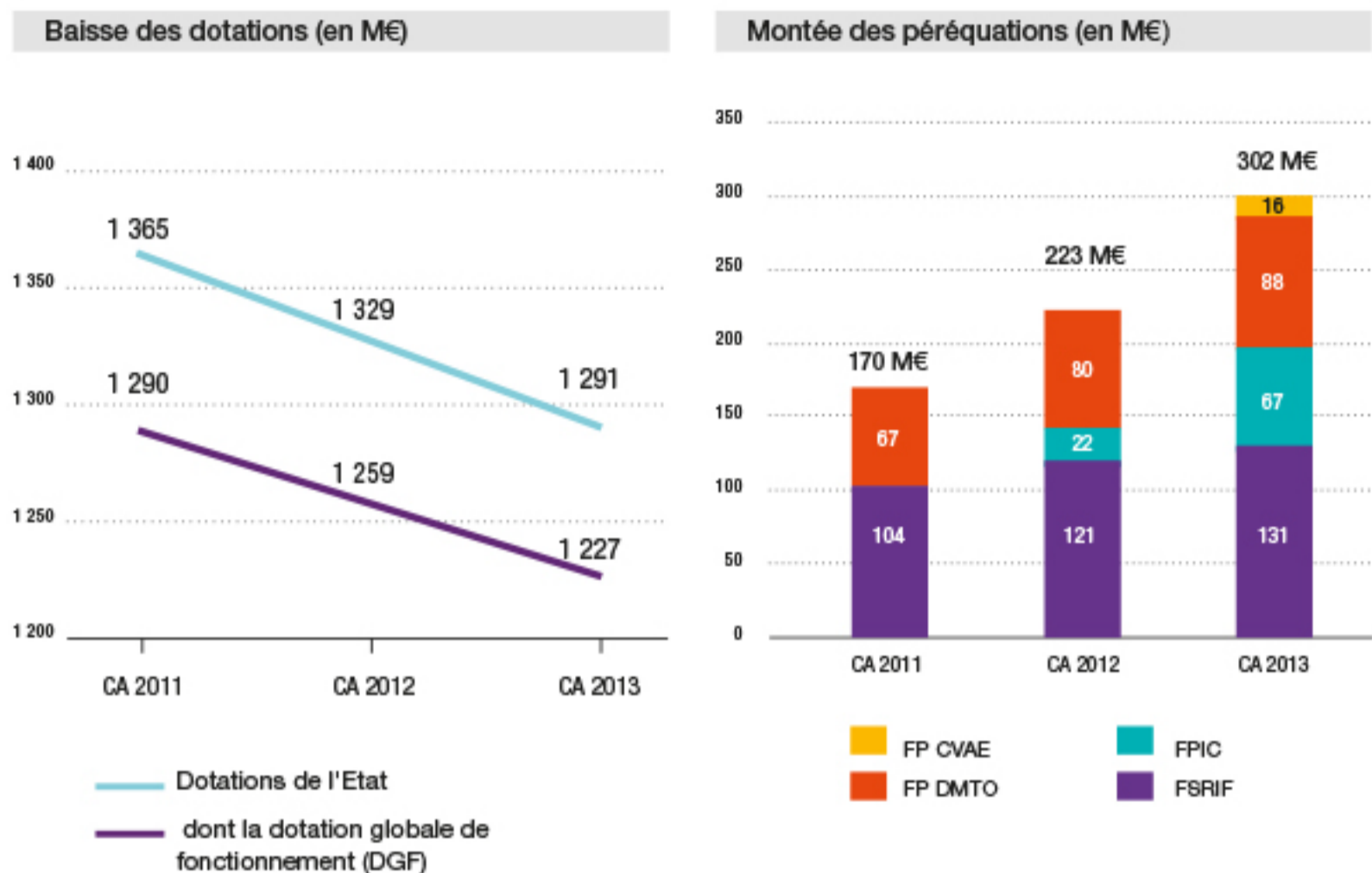
Malgré la montée en charge de la péréquation et la diminution des dotations versées par l'Etat, l'épargne brute dégagée en 2013 (573 M€) permet de financer un tiers des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement hors FNGIR s'élèvent à 6 426 M€ en 2013, en progression de 2,9 % de 2012 à 2013, principalement sous l'effet de la montée en puissance de la péréquation. Après neutralisation de la progression des dépenses de péréquation, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6 124 M€ en 2013, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2012.

Les dépenses de péréquation atteignent 302 M€, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2012 (+79 M€).



Evolution des dotations et des dépenses de péréquation entre 2011 et 2013



Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est monté en puissance en 2013. La contribution de la Ville est triplée entre 2012 et 2013 pour atteindre 66,5 M€ (soit +45 M€), ce qui représente 18,5 % du montant total du fonds et fait de Paris le premier contributeur.

La contribution au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) progresse de 8 % par rapport à 2012 pour s'établir à 131 M€. La contribution au Fonds de péréquation des DMTO, mis en place en 2011, est en hausse de 10 %, passant de 80 M€ à 88 M€.

La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2013 à un nouveau fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La contribution parisienne s'élève à 16 M€, soit 26,7 % des ressources totales du fonds.

Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 110,7 M€ en 2013, ce qui représente 33 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement (hors FNGIR).

Ces dépenses sont stables par rapport au compte administratif 2012 (+0,07 %). Cette quasi stabilité s'explique par la création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'Etablissement Public « Paris Musées » (EP Musées), et par le transfert concomitant de la masse salariale qui représentait un montant de 42 M€ au BP 2013.

A périmètre identique, les dépenses de personnel progressent de 2 %.

Cette évolution de 2 % résulte des facteurs suivants :

- Une hausse nette des coûts salariaux (+35,8 M€) du fait notamment de facteurs exogènes liés à l'évolution des taux de charges, l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT), la réévaluation du SMIC de 1,27 % sur la période, les mesures catégorielles impulsées par l'Etat et l'impact de la déprécarisation dans le cadre de la loi du 12 mars 2012.
- Il convient d'ajouter à ces mesures les effets de la politique de ressources humaines menée par la collectivité, avec notamment l'avancement à la durée minimale d'échelon et les mesures indemnitaires nouvelles, ainsi que le renforcement du dispositif d'aide à la prévoyance santé (+0,7 M€).
- L'impact du schéma d'emploi avec essentiellement le recrutement de 1 081 emplois dont 862 au titre de la déprécarisation dans le cadre de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs et l'amélioration des temps périscolaires.
- La politique en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi avec notamment 2,3 M€ supplémentaires au titre des contrats aidés.

Les dépenses sociales hors charges à caractère général sont stables à 1 543 M€. Les dépenses relatives au RSA enregistrent une hausse de 15 M€ (381 M€ en 2013 contre 366 M€ en 2012) directement liée à la progression du nombre de bénéficiaires (65 063 en 2013 contre 62 294 en 2012). L'aide sociale aux personnes handicapées augmente également de 18 M€ pour s'élever à 208 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement et la montée en charge de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (PCH-ACTP). Les dépenses d'aide sociale à l'enfance hors charges imputées sur le chapitre 011 sont en léger recul (324 M€ contre 336 M€ en 2012) ainsi que les dépenses relatives à l'aide personnalisée d'autonomie (APA) (133 M€ contre 141 M€ en 2012).

La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) passe de 323 M€ en 2012 à 314 M€ à 2013 principalement du fait du transfert technique du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) vers le budget du Département, pour un montant de 6,2 M€, à la suite d'une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, ainsi que sous l'effet de la hausse de ses recettes propres.

Le montant des charges à caractère général atteint 823 M€ en 2013 contre 833 M€ au CA 2012, soit une diminution de 1,2 % qui s'explique essentiellement par le transfert des charges liées à l'entretien des musées au nouvel établissement public créé (-15 M€) et par le transfert susmentionné des charges de fonctionnement des SSDP vers le budget du Département (+6,2 M€). Après neutralisation de ces deux mouvements, les charges à caractère général sont stables.

Les contributions de la collectivité parisienne (776 M€ en 2013 contre 780 M€ en 2012) sont en légère baisse (-0,5 %) :

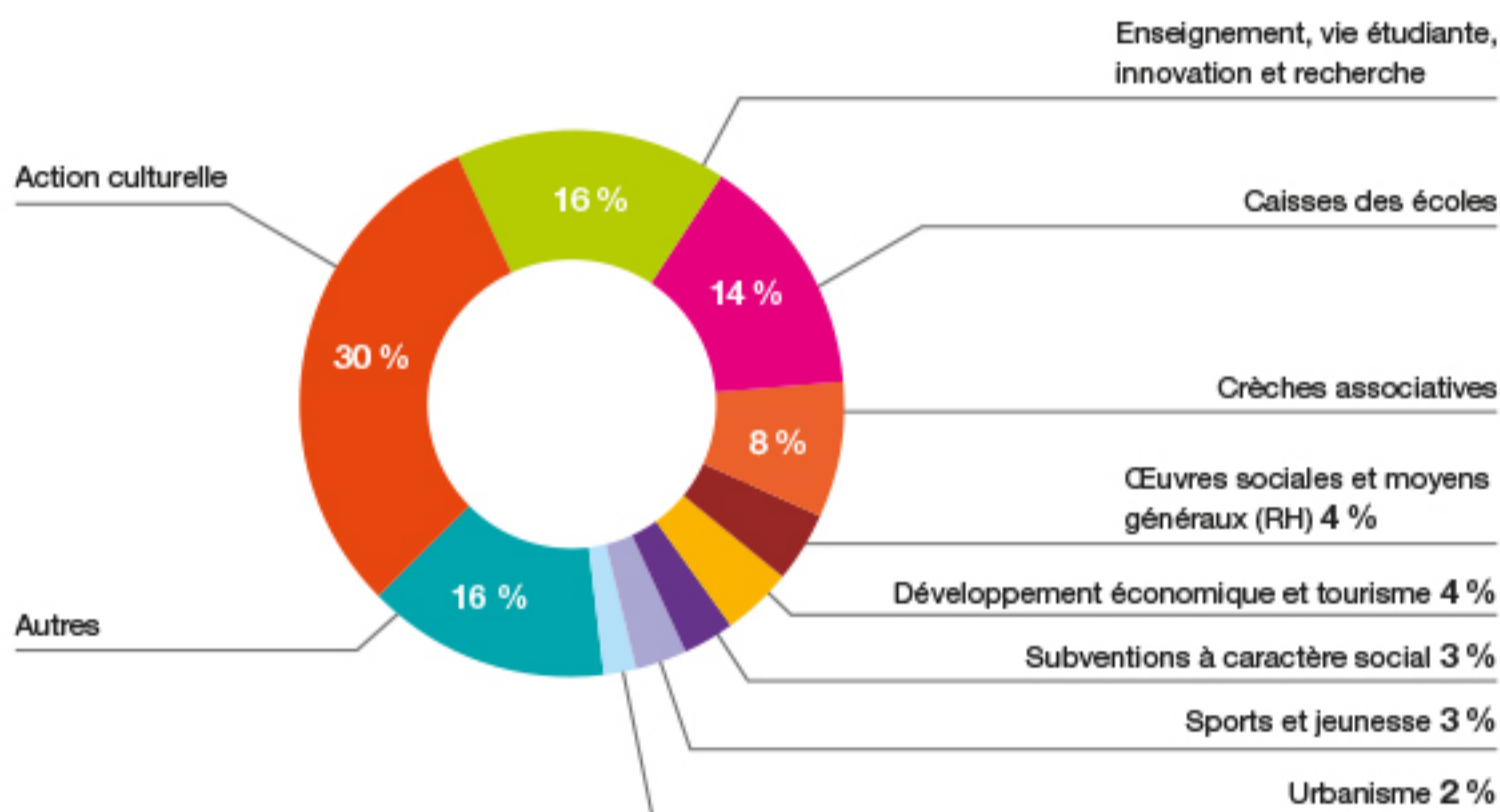
- la contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) atteint 367 M€ (+7 M€ par rapport au CA 2012), dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public ;
- la contribution à la Préfecture de police augmente de 3 M€ pour s'établir à 290 M€ (+1 %) ;
- la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) diminue de 10,5 % pour s'élever à 119 M€, sous l'effet notamment de la baisse du volume de tonnages collectés en 2012.



Le montant total des subventions de fonctionnement hors subventions à caractère social est de 527 M€ en 2013 contre 454 M€ au CA 2012. Cette augmentation est principalement liée à la création de l'Établissement Public Paris Musées : la masse salariale et les autres charges de fonctionnement auparavant acquittées au titre des musées ont été transférées vers une subvention globale de 58,7 M€.

A périmètre identique, les subventions versées par la collectivité parisienne ont progressé de 1,5 % : avec +4,1 M€ au titre du financement des places en crèches et +2,6 M€ pour les subventions aux caisses des écoles celles-ci atteignant un montant de 77,3 M€ contre 74,7 M€ en 2012. Les subventions versées pour l'entretien et les frais de restauration des collèges ont augmenté de 0,4 M€ (4,7 M€). La hausse des subventions versées au titre des affaires culturelles et du cinéma, hors la subvention à l'EP Musées, est de 1,1 M€ pour atteindre 97,7 M€. Les subventions au titre de la recherche ont augmenté de 0,3 M€, et les subventions au titre de l'accès à l'emploi de 0,6 M€. Les subventions versées au titre du sport et de la jeunesse sont en hausse de 1,3 M€, cette variation portant essentiellement sur les subventions au sport de proximité.

La ventilation des subventions de fonctionnement versées à des tiers publics et privés pour un montant de 527 M€ au CA 2013 est la suivante :

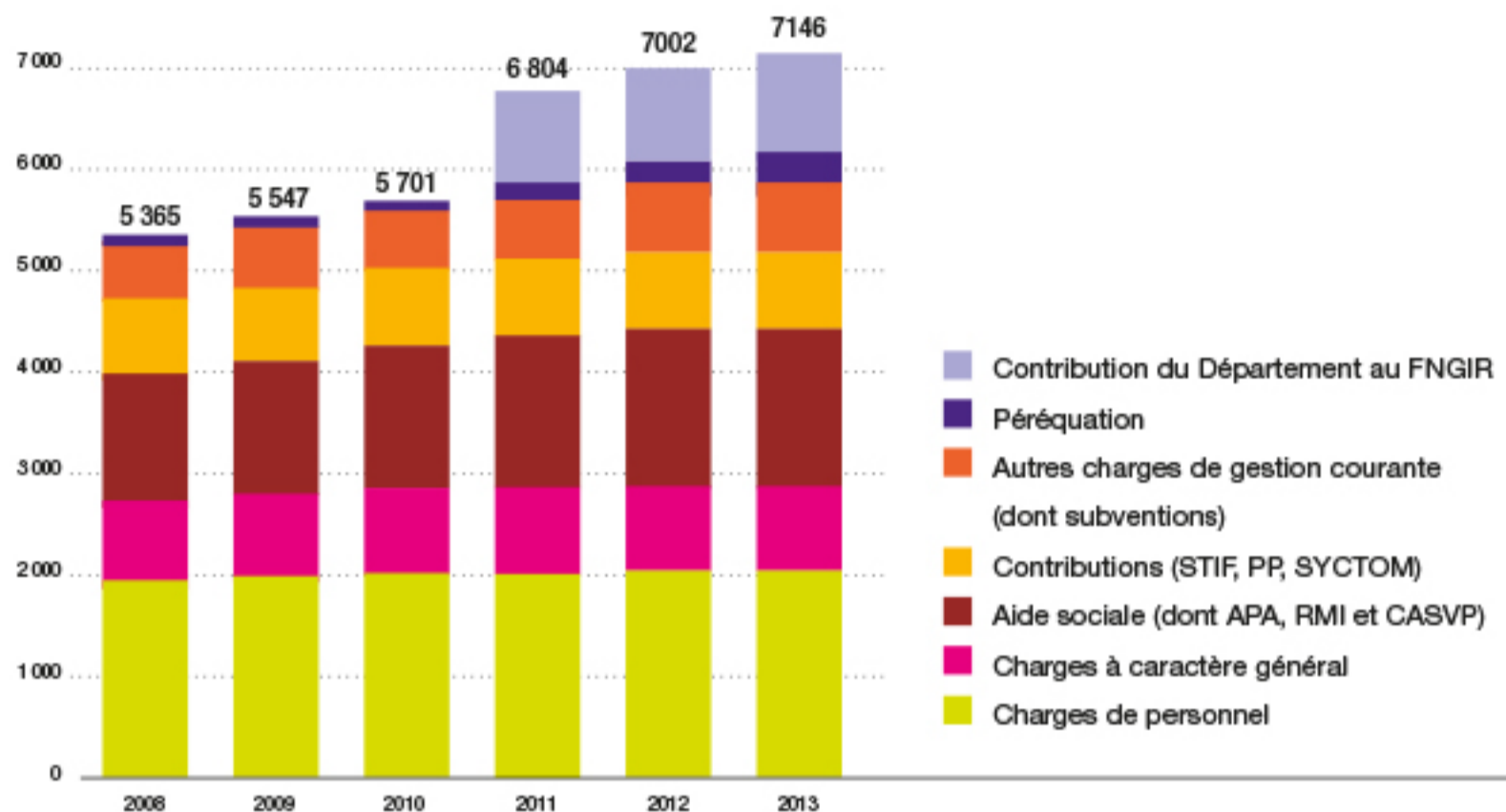


Ces subventions sont détaillées ci-après (partie II).

Les charges exceptionnelles passent de 36,0 M€ au CA 2012 à 66,9 M€ au CA 2013, notamment sous l'effet du versement à la SIEMP d'indemnités liées à la résiliation anticipée des baux, faisant suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes.

La poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année, et en tenant compte de l'augmentation de l'encours de dette bancaire et obligataire (+430 M€ compte tenu du remboursement d'emprunt de 200 M€), les frais financiers se sont élevés à 111,6 M€ contre 99,8 M€ l'année précédente.

### Évolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2008 en M€



Les recettes de fonctionnement hors FNGIR sont restées globalement stables en 2013 (6 999 M€ en 2013 contre 7 002 M€ en 2012).

Au total, les impôts et contributions directs évoluent de +8% sous l'effet de la CVAE, à taux d'imposition constants :

	CA 2012	CA 2013	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 230,9	1 423,8	15,7 %
Taxes foncières	945,2	966,5	2,3 %
Taxe d'habitation	700,3	721,5	3,0 %
Contribution foncière des entreprises	284,7	297,1	4,4 %
Taxe sur les surfaces commerciales	14,9	15,6	4,4 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	9,6	10,0	3,8 %
Rôles supplémentaires	21,3	21,7	1,9 %
<b>TOTAL y compris FNGIR</b>	<b>3 207,0</b>	<b>3 456,1</b>	<b>7,8 %</b>
<b>TOTAL hors FNGIR</b>	<b>2 314,8</b>	<b>2 557,9</b>	<b>10,5 %</b>



L'un des faits marquants de l'exercice 2013 est lié à la baisse du produit de la fiscalité immobilière (918 M€ en 2013 contre 1 177 M€ au CA 2012). Le nombre des transactions immobilières continue en effet de diminuer, avec 39 109 transactions comptabilisées en 2013 contre 43 044 en 2012.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élève à 446 M€ en 2013, soit une progression de 2,7 % par rapport à 2012 qui s'explique par les revalorisations nominales et physiques des bases de la taxe foncière, décidées par l'administration fiscale.

Les recouvrements au titre de la taxe de balayage se sont stabilisés à 104 M€ en 2013.

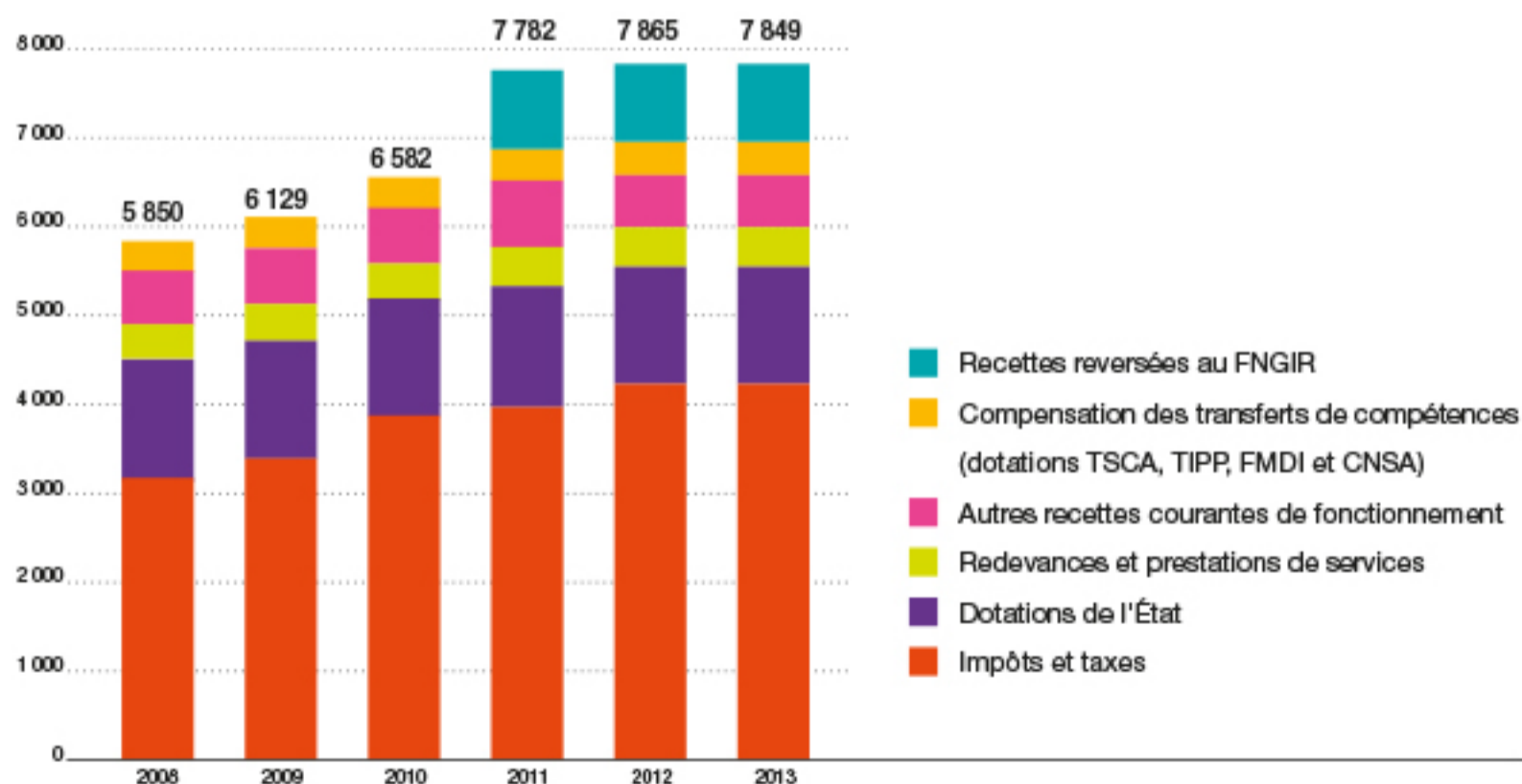
Le produit des droits de stationnement est par ailleurs en augmentation, passant de 59 M€ à 63 M€, ainsi que le produit de la taxe sur l'électricité, qui atteint 74 M€, contre 69 M€ au CA 2012.

Les dotations de l'Etat sont en diminution de 38 M€ par rapport à 2012, dont 32,7 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 1 227 M€ au CA 2013 contre 1 259 M€ au CA 2012. Le montant total des dotations est de 1 291 M€ au CA 2013, contre 1 329 M€ au CA 2012 (-2,9 %).

Les recettes recouvrées au titre des compensations de transferts de compétences sont également en diminution, la recette tirée sur le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) compensant le RMI/RSA baissant de 6 M€ par rapport à 2012 (-2 %).

Les produits d'exploitation et redevances décroissent par ailleurs de 12 M€ (-2,7 %) par rapport à 2012, passant de 461 M€ à 449 M€ en 2013 dont 281 M€ au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 168 M€ au titre des participations des usagers parisiens. Cette évolution est notamment liée à la baisse des redevances perçues dans le cadre des foires et marchés (-3,2 M€) en raison de régularisations des contributions déchets des marchés couverts au titre des années antérieures. Les participations des usagers restent quant à elles stables.

#### Évolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2008 en M€



Les subventions et participations de l'Etat, de la Région et autres tiers sont stables par rapport à 2012 (213 M€ contre 214 M€).

Les autres recettes courantes de fonctionnement progressent de 35 M€ pour atteindre 422 M€ en 2013, notamment sous l'effet de recettes de loyers dynamiques en 2013, passant de 171 M€ à 189 M€, soit une augmentation de 18 M€.

Enfin, les produits exceptionnels passent de 9 M€ au CA 2012 à 29 M€ au CA 2013. Ce poste s'est avéré particulièrement dynamique en 2013 du fait de recettes exceptionnelles perçues dans le cadre d'opérations d'urbanisme à hauteur de 9,2 M€ : 5 M€ ont été recouverts dans le cadre de la cession de la ZAC Didot, 2,6 M€ dans le cadre de l'opération boulevard Macdonald et 1,6 M€ de servitudes ont été perçues sur le parking du 115-121 avenue de France. Les recettes exceptionnelles ont également progressé de 8 M€ sous l'impact de la résiliation des conventions immobilières.

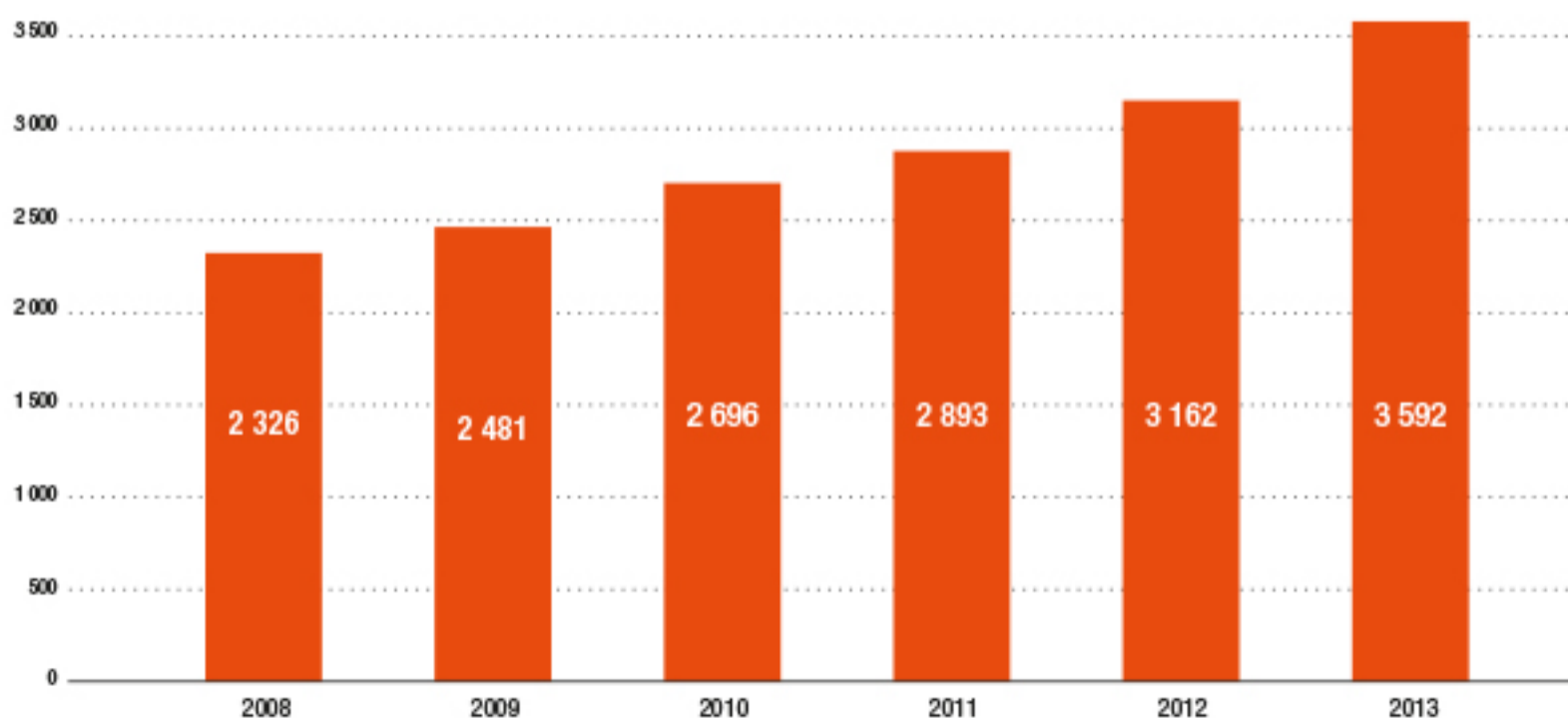
Les produits financiers constatés au CA 2013 sont en baisse de 2 M€ pour atteindre 19 M€, contre 21 M€ au CA 2012.

La capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne s'est légèrement réduite, mais demeure solide à hauteur de 1 243 M€, contre 1 334 M€ en 2012, en diminution de 6,8 % ; ce niveau permettant de financer 71 % des besoins de financement en investissement. De nouveaux emprunts ont été souscrits à hauteur de 630 M€. 200 M€ d'emprunts ont par ailleurs été remboursés. L'encours net de la dette bancaire et obligataire augmente ainsi de 430 M€.

La dette bancaire et obligataire s'établit dès lors à un montant de 3 592 M€ à l'issue de l'exécution 2013, auquel s'ajoutent les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement à hauteur de 62,7 M€.

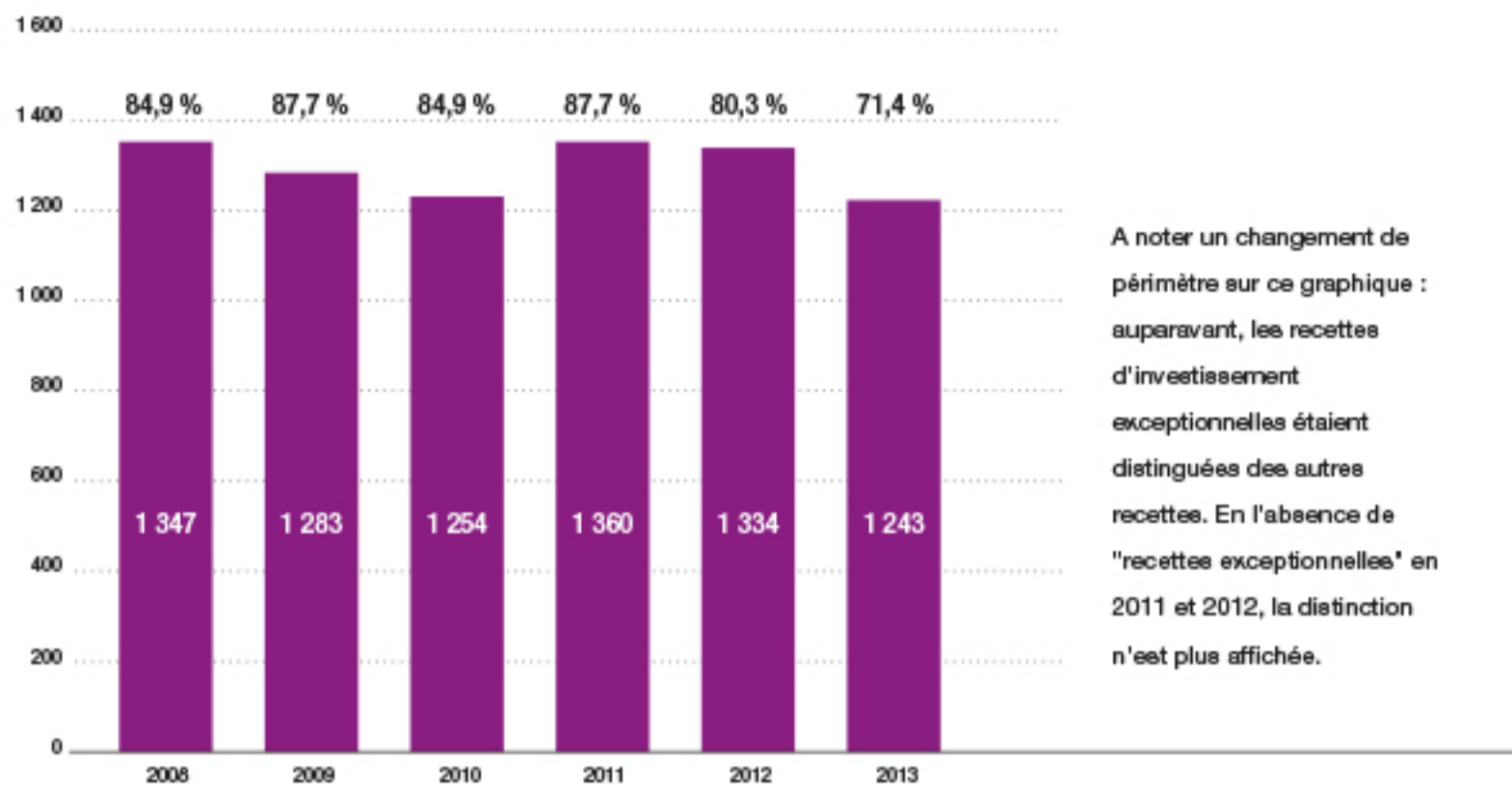
Paris demeure l'une des collectivités les moins endettées de France en 2013, avec un ratio d'encours de dette/recettes réelles de fonctionnement de 46 % et de 51 % hors réforme de la taxe professionnelle (dette/recettes nettes du reversement au FNGIR), tandis que la moyenne nationale des communes de plus de 100 000 habitants est estimée à 81 % au 31 décembre 2012 (source DGCL).

#### Évolution de l'encours de dette bancaire et obligataire au 31 décembre 2013 (en M€)



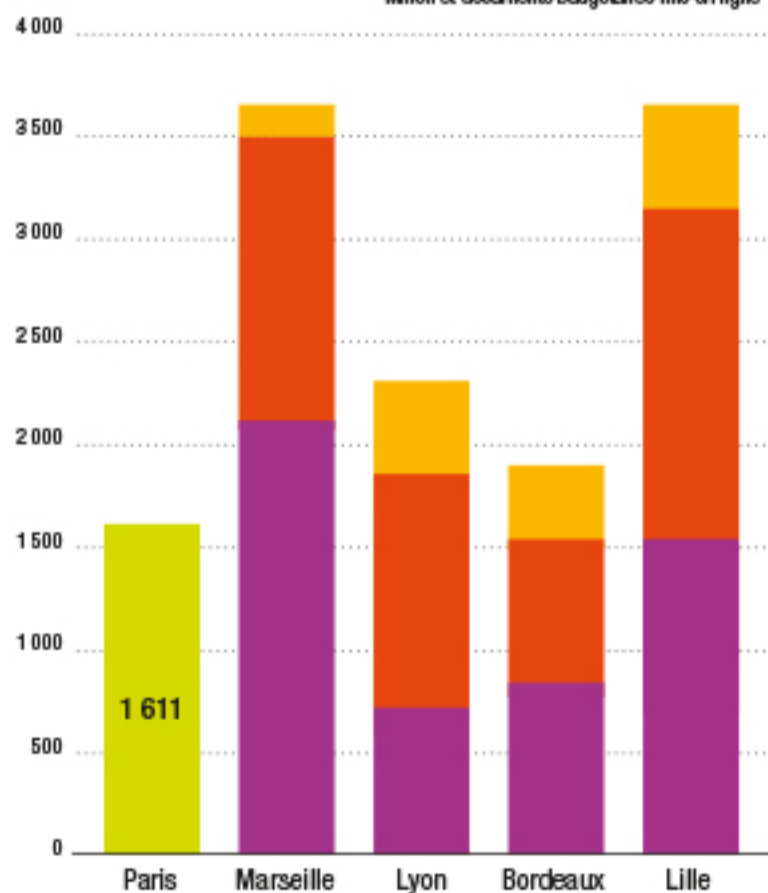


### Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2008 en M€ et en % du montant des investissements réalisés



### Dettes par habitant - Données comparées

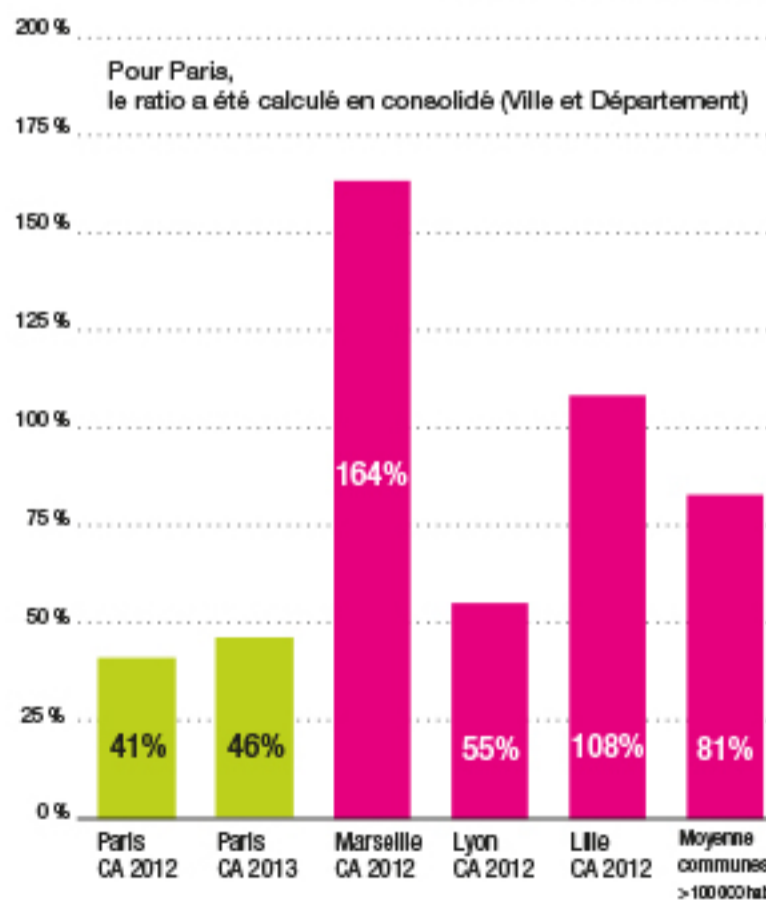
Source : base de données DGCL / Minet et documents budgétaires mis en ligne



- Dette/hab. Paris (ville + département) (1/1/2014)
- Dette/hab. département (1/1/2013)
- Dette/hab. communauté urbaine (1/1/2013)
- Dette/hab. ville (1/1/2013)

### Comparaison du ratio d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement)

Source : base de données DGCL/Minet



## PARTIE 2

### PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

LOGEMENT  
 AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT  
 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
 CULTURE  
 AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ  
 FAMILLE  
 SPORT ET JEUNESSE  
 ENSEIGNEMENT ET FORMATION  
 SÉCURITÉ  
 SERVICES GÉNÉRAUX

#### PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention PP	0

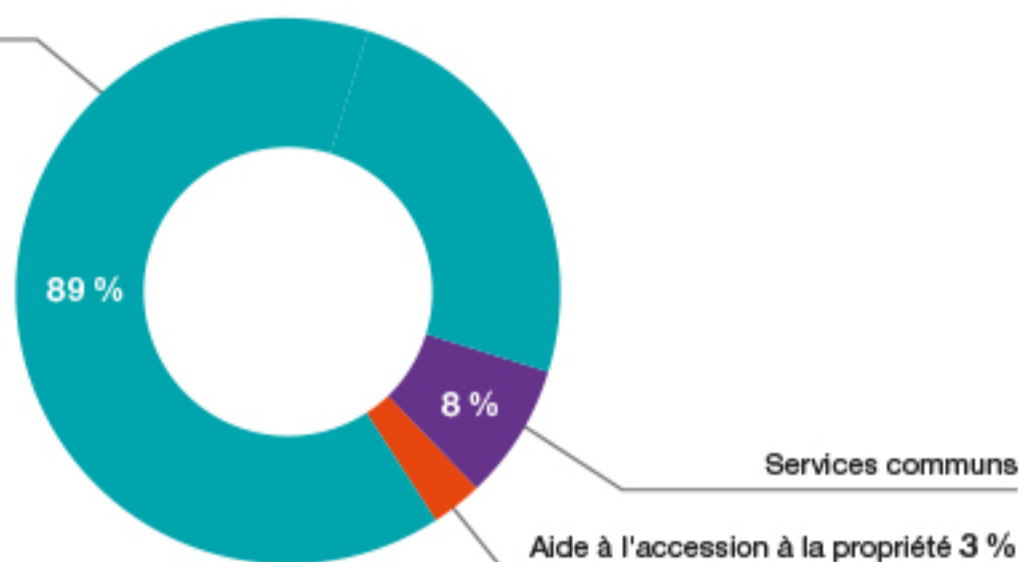
De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III).

Enfin, il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale est actuellement imputée sur la fonction 0 « services généraux » à défaut de pouvoir être ventilée par politique publique pour des raisons d'ordre technique ; ainsi, la masse salariale par politique publique, telle que présentée ci-après, est nécessairement minorée, tandis que l'inscription sur la fonction 0 est majorée d'autant. Un travail est en cours afin de fiabiliser à terme la ventilation de ces dépenses par politique publique.



## LOGEMENT

## Budget consolidé consacré au logement 2013

Logement social et  
hébergement d'urgence

en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	37,7	38,5	60,3
<i>dont masse salariale</i>	17,7	18,2	17,9
Dépenses d'investissement	297,1	346,1	388,8
Recettes de fonctionnement	202,7	176,1	188,2
Recettes d'investissement	89,1	30,5	110,9

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à la politique du logement s'élève à 60,3 M€, dont 17,9 M€ au titre de la masse salariale.

En 2013, les dépenses de fonctionnement hors masse salariale relatives au logement s'élèvent à 42,4 M€ pour un taux d'exécution de 100 %. Elles connaissent une forte augmentation par rapport à 2012 (+21,1 M€), principalement en raison des indemnités à caractère exceptionnel versées dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains des bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes.